



Réf: ACT-500-0113



Réf: ACT-500-0152

Efficace à tout pH entre 6,9 et 7,8.

Conditionnement

En bidon de 1 litre, 5 litres et 20 litres.

Dosage

Piscines Privées

Curatif : En cas de turbidité élevée ou après une « chloration choc », introduire 0,5 litre d'Acti Floc pour 30m³ d'eau.
Préventif : 0,2 litre pour 50m³ d'eau par semaine.

Piscines collectives :

La consommation journalière varie selon la fréquentation et l'environnement du bassin. Elle est comprise entre 0,5 et 1.0ml/m³ d'eau recyclée en piscine couverte et entre 1,0 et 2,0ml/m³ d'eau recyclée en piscine de plein air.

Mode d'emploi

Piscines privées

L'utilisation d'Acti Floc s'effectue, filtration arrêtée, après dilution dans 10 litres d'eau et en répartissant la solution ainsi obtenue autour du bassin à l'aide d'un arrosoir.

Laisser agir, au moins une nuit, puis nettoyer les impuretés laissées au fond du bassin avec un aspirateur en les envoyant directement à l'égout.

Piscines collectives

Acti Floc doit être impérativement injecté non dilué par pompe doseuse, en amont du filtre à sable, directement depuis le bidon ou par l'intermédiaire d'un bac de conditionnement.

